



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

République centrafricaine

Question écrite n° 40679

Texte de la question

Mme Geneviève Gosselin-Fleury attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en République centrafricaine. Ce pays s'enfonce dans la violence et le chaos depuis la chute en mars 2013 du président François Bozizé renversé par la coalition Séléka aujourd'hui dissoute. Le 10 octobre 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution n° 2121, d'initiative française, qui renforce la présence de l'ONU et envisage le déploiement dans les prochains mois d'une opération de maintien de la paix. La France dispose actuellement de 410 soldats présents en République centrafricaine ; le 13 octobre 2013 l'envoi de troupes françaises supplémentaires a été annoncé. Aussi elle lui demande de préciser les conditions dans lesquelles ces soldats seront envoyés en République centrafricaine et quel sera leur nombre.

Texte de la réponse

Le 10 octobre 2013, le Conseil de sécurité des Nations-Unies (CSNU) a adopté à l'unanimité la résolution n° 2121, présentée par la France, sur la République centrafricaine, exigeant le règlement politique pacifique de la crise dans le pays et envisageant un soutien de l'ONU au déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Dès le 13 octobre 2013, la France a décidé de prépositionner une réserve militaire stratégique par voie maritime au Cameroun. Le 5 décembre 2013, la résolution n° 2127 du CSNU, prise sur le fondement du chapitre VII de la Charte des Nations-Unies qui prévoit le recours à la force, a autorisé le déploiement pour une durée de 12 mois de la MISCA afin de protéger les populations civiles, restaurer l'ordre public et participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Cette résolution a également conféré aux forces armées françaises le mandat de « prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir la MISCA ». Dans ce cadre, et à la demande du chef d'État de transition de la République centrafricaine, le Président de la République française a décidé de renforcer le dispositif militaire français déjà sur place au travers de l'opération « BOALI » afin d'éviter une catastrophe humanitaire dans le pays et d'assurer la protection de nos ressortissants. Ainsi, dès le 5 décembre 2013, le Président de la République a décidé le lancement de l'opération « SANGARIS » et les compagnies présentes sur l'aéroport de Bangui ont reçu immédiatement la mission de patrouiller dans la ville, alors que, concomitamment, les premiers avions gros porteurs ont atterri sur l'aéroport de M'Poko, afin d'acheminer le fret nécessaire au soutien de l'opération. Le 6 décembre, la compagnie parachutiste des Forces Françaises positionnées au Gabon ainsi qu'une compagnie d'alerte « Guépard » basée en métropole ont rejoint Bangui. 24 heures après le lancement de l'opération, l'effectif français a ainsi été doublé en Centrafrique, atteignant un volume de 1 200 militaires. Ce dispositif a, par ailleurs, été renforcé dès le lendemain par des éléments français pré-déployés au Cameroun et par une compagnie installée à Bossangoa afin d'étendre l'opération « SANGARIS » en province. A ce jour, forte de 2 000 militaires, la Force « SANGARIS » participe, en soutien de la MISCA, à la sécurisation de la capitale centrafricaine et de l'axe routier reliant Bangui à la frontière camerounaise (artère vitale pour l'économie centrafricaine), ainsi qu'au désarmement et au cantonnement des miliciens des différentes factions.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gosselin-Fleury](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40679

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10931

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3014